



Commune de Saint-Sylvestre-Pragoulin

☎ : 04.70.59.73.51

e-mail : st-sylvestre-pragoulin@wanadoo.fr

www.st-sylvestre-pragoulin.com

Suite à la réforme des règles de publicité des actes entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2022, le compte-rendu du conseil municipal est supprimé et remplacé par la liste des délibérations examinées en séance.

Le procès-verbal de chaque séance du conseil municipal, rédigé par le secrétaire, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le Maire et le secrétaire. Le procès-verbal du 08 février 2024 sera consultable dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté soit en mars 2024 (sur le site internet de la commune et mis à la disposition du public au secrétariat de la mairie).

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES EN CONSEIL MUNICIPAL Séance du 08 février 2024

Les délibérations sont consultables dans leur intégralité au secrétariat de la mairie aux horaires d'ouverture au public.

- ♦ Délibération n° 2024-01 – Dissolution du syndicat intercommunal du collège Victor Hugo à Saint-Yorre : **Approuvée**
- ♦ Délibération n° 2024-02 – Demande de subvention de l'association PEP 63 : **Approuvée**
- ♦ Délibération n° 2024-03 – Marché de restructuration et d'accessibilité de la mairie - avenant n° 2 au lot n° 12 (plomberie sanitaire VMC chauffage) : **Approuvée**
- ♦ Délibération n° 2024-04 – Marché de restructuration et d'accessibilité de la mairie - avenant n° 2 au lot n° 11 (électricité) : **Approuvée**
- ♦ Délibération n° 2024-05 – Marché de construction d'une chaufferie bois – déclaration de sous-traitance lot n° 05 (chauffage) : **Approuvée**
- ♦ Délibération n° 2024-06 – Projet de travaux sur les logements communaux place de la mairie – demande de subventions : **Approuvée**
- ♦ Délibération n° 2024-07 – Règlement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024 : **Approuvée**
- ♦ Délibération n° 2024-08 – Prime pouvoir d'achat exceptionnelle : **Approuvée**
- ♦ Délibération n° 2024-09 – Suppression du poste d'agent de maîtrise principal à temps complet : **Approuvée**

Liste affichée à Saint-Sylvestre-Pragoulin, le 12 février 2024.

Le Maire,
Bernard MANILLERE



Mairie 2 Place de la Mairie 63310 SAINT-SYLVESTRE-PRAGOULIN

Ouverture du secrétariat au public : lundi de 13 h 30 à 17 h 00 / mardi de 16 h 00 à 18 h 00
mercredi de 08 h 30 à 12 h 00 et 13 h 30 à 17 h 00 / vendredi de 08 h 00 à 12 h 00